

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2939

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny - Pierre Bénite

objet : Site d'Yvours - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) pour l'avant-projet de la halte ferroviaire d'Yvours-Irigny

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2939**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Irigny - Pierre Bénite

objet : **Site d'Yvours - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) pour l'avant-projet de la halte ferroviaire d'Yvours-Irigny**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le secteur d'Yvours, d'une superficie de 22,7 hectares, situé sur les Communes d'Irigny et de Pierre Bénite est propriété de la Communauté urbaine de Lyon depuis 1986. Une opération d'aménagement doit permettre de créer les conditions de desserte nécessaire pour assurer son développement économique et réaliser une halte ferroviaire dans le cadre du renforcement du cadencement de la ligne TER Lyon-Givors.

Cette opération est inscrite dans le protocole d'intention de la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors d'octobre 2007, dit protocole rive droite du Rhône.

Ce protocole est intégré dans le projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), qui vise à développer l'intermodalité et à renforcer l'intégration des réseaux de transports publics. Le site d'Yvours a été retenu comme pouvant faire partie des haltes présentant un potentiel de voyageurs pertinent.

Des études préliminaires, sous maîtrise d'ouvrage de Réseau ferré de France (RFF) ont permis de préciser la faisabilité technique et d'exploitation de ce projet. Par délibérations n° 2010-1630, 2010-1890 et 2011-2266 des 28 juin 2010, 29 novembre 2010 et 23 mai 2011, le Conseil a approuvé l'opération d'aménagement pour un coût global de travaux estimé à 4 097 000 € HT et l'individualisation d'autorisation de programme correspondante.

Dans ce cadre et parallèlement au lancement des études de maîtrise d'œuvre des infrastructures de desserte du site, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, il convient de poursuivre les études ferroviaires en lançant la phase d'avant-projet. Ces dernières sont estimées à 150 000 €.

Afin de financer cette étude, un projet de convention partenariale propose une répartition des charges financières entre les partenaires co-financeurs de la manière suivante :

Partenaires	Communauté urbaine de Lyon	Etat	Région Rhône-Alpes	Commune d'Irigny	Total
montant (en €)	45 000	45 000	45 000	15 000	150 000
répartition (en %)	30	30	30	10	100

S'agissant d'études se rapportant à des investissements sur le réseau ferré, les contributions qui sont versées à RFF par la Communauté urbaine en tant que subvention d'équipement sont exonérées de TVA ;

Vu ledit dossier ;

Vu la décision n° B-2012-3031 du Bureau du 5 mars 2012 ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 45 000 € nets de taxes au profit de Réseau ferré de France (RFF) dans le cadre de la phase avant-projet des études de la halte ferroviaire d'Yvours à Irigny et Pierre Bénite,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, RFF, la Région Rhône-Alpes et la Commune d'Irigny définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O0332, le 29 novembre 2010 pour la somme de 1 449 021 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et 2013 - compte 204181 - fonction 824, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 22 500 € en 2012,
- 22 500 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.